

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

STATIONNEMENT

Des solutions de stationnement gratuit pour les résidents en télétravail

En cette période de 3eme confinement, la Ville d'Annecy met en place un dispositif de GRATUITE de certains parkings de proximité, afin de faciliter la vie des Annéciens amenés à télétravailler.

Le stationnement reste par ailleurs payant en surface, dans les autres parkings et pour les non résidents. Avec ces mesures adaptées, la Ville souhaite préserver la rotation des stationnements, indispensable au bon fonctionnement des commerces restés ouverts.

Pour les habitants du centre-ville

Les Annéciens habitant dans une zone de stationnement payant par horodateurs (zones rouge ou verte) ont la possibilité de stationner gratuitement leur véhicule au **parking Courier** du 9 avril au 2 mai. Pour cela, il suffit de se rendre à la cabine d'accueil du parking Courier. L'agent d'accueil établira alors un Pass résident se présentant sous forme d'un ticket unique à introduire en borne à chaque entrée/sortie.

- **Quels documents présenter pour établir un Pass résident ?**
 - Un justificatif de domicile : bail de location ou acte d'achat ou taxe d'habitation
 - La carte grise du véhicule
 - Une pièce d'identité (même nom que sur le justificatif de domicile et sur la carte grise)
- **Où se présenter ?**
 - A la cabine d'accueil du parking Courier
 - Du lundi au dimanche, de 9h à 18h

Les habitants du centre-ville côté vieille ville peuvent aussi bénéficier des parkings gratuits le long de l'avenue des Marquisats : Tillier, Brise-Glace, Marquisats et Colmyr.

Pour les habitants des communes déléguées

La Ville a décidé de suspendre certaines zones bleues. Ainsi, du 9 avril au 2 mai, le stationnement ne sera plus limité dans la durée :

- A Seynod, zone bleue de Champ-Fleuri. De plus, pour rappel, le parking Barral – ValVert propose une soixantaine de places gratuites.
- A Cran-Gevrier, le parking de Chorus.
- A Meythet, le parking souterrain Jean Jaurès, rue de Lathardaz.